



UNCATEGORIZED



AIDE À DOMICILE

RÉSULTATS DE NOS STAGIAIRES

- Taux d'abandon : 0 %
- Intégration en emploi dès la fin de la formation : 95 %
- Poursuite de parcours de formation dès la fin de l'action : /

PRE-REQUIS

Projet professionnel validé dans les métiers du service à la personne

OBJECTIFS

Acquisition de compétences nécessaires à l'exercice du métier d'aide à domicile, se professionnaliser dans le secteur du service à la personne avec la validation du CCP 1 « Entretien du logement et du linge d'un particulier », la validation du CCP 2 « Accompagnement de la personne dans les actes essentiels du quotidien », la validation du SST et du PRAP 2S ainsi qu'une formation autour du handicap et notamment en « Premiers secours en santé mentale ».

L'objectif de cette action est également de permettre la mise en œuvre d'une expérimentation avec la collaboration de l'entreprise DESTIA en tant qu'entreprise immersive et apprenante et ce du sourcing au bilan final de l'action.

CONTENU DE LA FORMATION

- **Accueil-Bilans-Clôture**
- **CCP1 – Bloc 1** – entretenir le logement et le linge d'un particulier (105 heures)
- **CCP2 – Bloc 2** – accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien (182 heures)
- **Module : Dépasse mon Handicap** (49 heures)
- Atelier « Représentations autour du handicap »
- Atelier « Communiquer avec mon handicap »
- Atelier « Dépasse mon handicap »
- Atelier : « Le jeu des émotions : le handicap et moi »

- « Premiers secours santé mentale »
- **Module : L'entreprise du domicile** : connaissance de l'environnement professionnel (35 heures)
- **Accompagnement personnalisé** (35 heures)
- **Gestes et posture** : SST et PRAP 2S (42 heures)
- **Savoir-être/Softskills** (28 heures)
- **Périodes d'application en entreprise** (140 heures)
- **Préparation à la certification et certification** (42 heures)

DURÉE

Durée totale : 665 heures

- 525 heures en centre
- 140 heures de stage en entreprise

METHODES MOBILISÉES

- Mobilisation du plateau technique service à la personne
- Matériel professionnel
- Présentiel, présentiel enrichi
- Activités individuelles, en ateliers et sous-groupes
- Formateurs professionnels issus des métiers des services aux personnes
- Interventions de l'entreprise DESTIA

MODALITÉ D'EVALUATION

Le TP ADVF partiel s'obtient sur la base des éléments suivants :

- Une mise en situation professionnelle qui reconstitue une situation de travail rencontrée couramment par un(e) ADVF : l'évaluation est centrée sur la maîtrise des gestes professionnels des CCP 1 et 2
- Un entretien technique Un dossier professionnel (DP)
- Les résultats aux évaluations réalisées en cours de formation (sauf pour la VAE)
- Un entretien final avec le jury composé de



professionnels habilités pour vérifier le niveau de maîtrise de l'ensemble des compétences.
Obligation réglementaire : Lors de la session d'examen, le candidat présente soit le certificat « acteur prévention secours aide et soins à domicile » (APS – ASD), soit le certificat « sauveteur secouriste du travail » (SST) en cours de validité
Possibilité de validation partielle : oui
Un CCP n'a pas de durée de validité. Il est acquis à vie (sous réserve des évolutions des compétences constatées par l'analyse des situations de travail).
Équivalence et passerelles : Titre professionnel délivré par le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion, de niveau 3 (CAP/BEP) d'assistant/e de vie aux familles.
Suite de parcours : TP ADVF complet – Technicien d'Intervention Sociale et Familiale, Aide-soignant
Débouchés : L'emploi d'ADVF s'exerce le plus souvent au domicile des particuliers et parfois dans leur espace privé au sein de structures collectives. Il peut s'exercer auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples, en emploi direct ou en mandataire (l'employeur est la personne aidée) ou en mode prestataire (les employeurs sont les associations ou les entreprises d'aide à domicile).
Type d'emplois accessibles : Auxiliaire de vie, assistant de vie, assistant ménager, agent à domicile, garde d'enfant à domicile, garde à domicile.

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS


Pour toute demande d'intégration à la formation, envoyer un mail à

saintdie.ameva@destia.fr ou abarthod@alaji.fr

Pour connaître et accéder à nos sites de formations, possibilités d'hébergements et de restauration :

<http://www.alaji.fr/category/sites-de-formation/>

CONTACTS

 03.83.58.18.28

 <https://www.alaji.fr/contact/>

ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ REDUITE

L'ensemble de nos locaux et de nos formations sont accessibles aux PSH. Les modalités de l'aménagement du parcours de formation seront définies lors d'un entretien avec le référent handicap d'Alaji.

TARIF

Formation prise en charge pour les demandeurs d'emploi en formation continue par Pole Emploi ou la région Grand Est.

DERNIÈRE MISE À JOUR

30/03/2023